

## **Règlement Entre Bassin et Forêt (l'EBF 2025)**

### **Les épreuves proposées**

- **Course nature de 15 kms**
- **Relais nature de 10 kms + 5 kms**
- **Marche nordique de 12,8 kms**
- **Randonnée de 8 kms**
- **Courses enfants sur le stade**

### **ARTICLE 1 : l'organisation**

L'Athlétisme Nord Bassin organise **le dimanche 5 octobre 2025 l'EBF**, sur la commune d'Andernos-Bains, une manifestation sportive comprenant 3 épreuves avec classements, une randonnée et des courses pour les enfants sur le stade, sans classement.

L'ensemble des épreuves de l'EBF 2025 se déroule en grande partie en milieu naturel, les courses sont inscrites au calendrier officiel de la **Fédération Française d'Athlétisme** par le Comité Départemental des courses pédestres de la Gironde.

### **ARTICLE 2 : les parcours**

**Le 15 km course nature**, est une épreuve disputée sur un circuit constitué d'une boucle unique d'environ 15 km empruntant les chemins et les sentiers, ainsi que des passages de plage, de rues et de pistes cyclables situées sur la commune d'Andernos. Le départ et l'arrivée ont lieu au stade,

**Le 12,8 km marche nordique** part du stade et suit un parcours en nature avec une arrivée au stade,

**La randonnée de 8 kms**, se déroule sur un circuit en milieu naturel, avec un départ du stade et une arrivée au port du Bétey.

**Le relais nature 10 kms + 5 kms**, est une épreuve ayant lieu sur le circuit du 15 kms nature, le passage de relais se fera au niveau de l'aire boisée se situant devant le port du Bétey (10 ème kms). Le premier relayeur partira du « départ » au 10 ème km et le second relayeur du 10 ème km à « l'arrivée », soit 5 kms, Les deux relayeurs couvriront ainsi la totalité du circuit de l'épreuve.

**Les courses enfants** se déroulent autour de la piste d'athlétisme sur des espaces en herbe, facilement accessibles. 2 distances seront proposées suivant les âges des athlètes (entre 1 et 2 kms).

### **ARTICLE 3 : les conditions d'inscription**

#### **3.1 catégories d'âge :**

**Les catégories d'âge valables seront celles de la saison 2025-2026, le changement d'âge ayant lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

**Le relais 10 + 5 Km** est ouvert aux catégories minimales (5 kms uniquement), cadets à masters masculins et féminines.

**Le 15 Km course nature** et le **12,8 km marche nordique** sont ouverts aux catégories cadets à masters, masculins et féminines.

**Les courses enfants** sont ouvertes aux catégories benjamins, poussins et éveil athlétisme avec des distances adaptées en fonction des catégories d'âge.

**3.2 mineurs : une autorisation parentale et un certificat médical sont obligatoires pour les mineurs non-licenciés.**

### **3.3 PPS et licences sportives :**

Les inscriptions des épreuves donnant lieu à classement sont ouvertes aux coureurs et aux marcheurs « nordique », licenciés et non licenciés. **Les licenciés** FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT, FF triathlon doivent avoir une **licence sportive pour la saison 2025/2026** avec mention de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition pour les licenciés UFOLEP, FSCF, FSGT.

**Les non licenciés doivent présenter le document PPS (parcours de prévention santé) valide le jour de la course,**

**Ces documents sont demandés lors des inscriptions sur le site Protiming.**

**Ces documents sont à présenter lors des inscriptions sur place.**

Il est expressément indiqué que les coureurs, marcheurs et randonneurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

### **ARTICLE 4 : les inscriptions et le retrait des dossards**

#### **Inscriptions et tarifs:**

- **Par internet :** inscriptions à partir du 12/03/2025 jusqu'au 28/09/2025 à midi, sur le site : **Protiming.**
- **Par courrier postal :** à envoyer à l'adresse postale suivante : Christophe Glorieux, 7 rue Charles Aznavour 33510 Andernos-les-Bains. **Joindre un chèque à l'ordre de l'Athlétisme Nord Bassin.**
- **Sur place :** inscription possible à partir du samedi 04/10/2025 de 14h à 18h puis le dimanche matin de 7h à 9h15, sous réserve de disponibilité de dossards.

<b>Epreuves</b>	<b>Distances</b>	<b>Inscriptions jusqu'au 22/09/2025</b>	<b>Après le 22/09/2025</b>
<b>Course nature</b>	<b>15 km</b>	<b>16 €</b>	<b>18 €</b>
<b>Marche Nordique</b>	<b>12,8 km</b>	<b>14 €</b>	<b>16 €</b>
<b>Relais</b>	<b>10+5 km</b>	<b>22 € par équipe</b>	<b>24 €</b>
<b>Randonnée</b>	<b>8 km</b>	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>

**1 € de frais de gestion vient s'ajouter à l'inscription sur Protiming,  
1 € sera reversé à une association caritative.**

#### **Retrait des dossards :**

Au stade d'Andernos :

- à partir de 14h et jusqu'à 18h, le samedi 4 octobre 2025
- à partir de 7h30 jusqu'à 8h45 pour la MN, le dimanche 05 octobre 2025
- à partir de 7h30 jusqu'à 9h45 pour le 15 km et le relais 10+5 km.

Les dossards sont délivrés avec une puce incorporée, à l'exception des courses enfants et de la randonnée où le dossard est porté sans puce.

La cession du dossard est strictement interdite, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

### **ARTICLE 5 : Les horaires**

**Echauffement des coureurs sur la plaine des sports, le terrain d'honneur situé sur le stade étant interdit d'utilisation. Il conviendra de respecter les départs de la Marche Nordique et de la randonnée.**

**09h00 : Marche nordique de 12,8 km et randonnée de 8 kms**

**10h00 : Course nature de 15 km et Relais 10 +5 km**

**11h00: Courses enfants – Autour de la piste d'athlétisme,**

### **ARTICLE 6 : Les navettes**

Un service navette par bus est organisé pour acheminer les participants dont les épreuves partent ou se terminent au port du Bétay (relais 10+5 kms). Ce service est **gratuit**.

- Horaires de départ des navettes Stade → Bétay: 9h45.
- Horaire de départ des navettes Bétay → Stade : 10h30 à 12h00.

### **ARTICLE 7 : les récompenses**

- Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant. Un concurrent ne pourra être récompensé que pour la course à laquelle il est inscrit.
- **Pour le 15 km course nature seront récompensés :**  
Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.  
Le 1<sup>er</sup> homme et la 1<sup>ère</sup> femme de chaque catégorie de Cadet à M8.
- **Pour le 12,8 km marche nordique seront récompensés :**  
Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.
- **Pour le relais 10 + 5 km nature seront récompensés :**  
Le premier relais masculin, féminin et mixte.

Pour les courses enfants, tous les enfants seront récompensés,  
Les randonneurs disposeront du cadeau remis à chaque participant.

### **ARTICLE 8 : Résultats**

Les résultats seront disponibles sur Protiming uniquement. Il y aura un affichage des résultats sur place. Ils seront communiqués à la presse écrite (SUD-OUEST, LA DEPECHE DU BASSIN) ainsi que sur les sites internet tels que JOG PHOTO 33 et COURIR 33.

### **ARTICLE 9 : assurance et responsabilité**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des assurances GROUPAMA-

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants coureurs et marcheurs de s'assurer personnellement.

Les participants courent ou marchent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol.

Pendant la durée de la manifestation, l'organisation décline toute responsabilité :

- En cas d'accident de toute nature résultant du non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité de la part des participants
- En cas de pertes, casses ou vols de matériels.

### **ARTICLE 10 : la sécurité**

Un service de sécurité « signaleurs » sera mis en place tout au long des circuits empruntés par les coureurs et les marcheurs.

Une antenne de secours, assurée par la Protection Civile et un médecin, sera installée sur l'aire d'arrivée des épreuves et sur le parcours. Du fait de la difficulté d'accès à certaines parties du parcours, le temps d'intervention pourra varier en fonction du lieu de l'accident et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant les secours.

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris à vélo) n'est autorisé sur le parcours des épreuves en dehors des véhicules et VTT officiels de l'organisation.

### **ARTICLE 11 : les ravitaillements**

Des ravitaillements seront assurés sur le parcours.

Le ravitaillement d'arrivée est commun à l'ensemble des coureurs et marcheurs, Il est ouvert à tous les participants et bénévoles de l'EBF.

Rappel : l'EBF est une épreuve en auto-suffisance, les participants doivent se munir d'une gourde, gobelet ou éco-cup pour se ravitailler en eau aux points de ravitaillement.

### **ARTICLE 12 : Annulation**

En cas d'empêchement ou de force majeure, la manifestation pourra être annulée, modifiée ou reprogrammée. De même, l'organisation se réserve le droit de remanier les parcours pour des raisons de sécurité ou en cas d'empêchement,

**Le remboursement de l'inscription sera effectué par l'organisation, sur demande du participant, via le site Protiming, une retenue de 2 € sera effective au titre des frais de gestion, Le report de l'inscription sera possible en cas de reprogrammation de l'épreuve.**

### **ARTICLE 13 : Droit à l'image**

Par le simple fait de son inscription, tout concurrent autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, et ce afin d'illustrer tout document de communication destiné à la promotion des activités de l'association (article de presse, dépliant, site web...) et des partenaires de l'EBF.

Tout concurrent qui refuse la publication de photo le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription. CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit accès et de rectification des données personnelles le concernant.

### **ARTICLE 13 : Respect de la propriété privée**

La majorité des chemins empruntés par l'EBF 2025 sont **privés**.

Il est donc interdit de les emprunter pour les entraînements et les reconnaissances.

La course, la marche nordique et la randonnée du 05/10/2025 sont les seules épreuves tolérées sur ces parties privées. La réussite et la pérennité de cette manifestation dépendent du respect de cette règle.

### **ARTICLE 14 : Respect de l'environnement, comportement des concurrents.**

Le parcours emprunte des espaces naturels fragiles soumis aux réglementations Natura 2000 et à celles du Conservatoire du Littoral. Par conséquent, chaque participant s'engage à :

- Prendre conscience du milieu naturel et respecter la faune et la flore.
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours emprunté par les courses, la marche nordique et la randonnée.

- Ne pas emprunter de « raccourcis » pouvant perturber la faune et la flore.

De plus chaque participant s'engage à :

- Respecter le balisage, seul garant de sa bonne orientation.
- Respecter les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait pas avoir lieu,
- Respecter les consignes des bénévoles et le code de la route, **lors des traversées de carrefours, de routes ou de rue**, ceci afin d'éviter les accidents.

**Tout participant qui contreviendrait à l'un des points de l'article 14 sera disqualifié et mis hors course.**

#### **ARTICLE 15 : Obligation des concurrents**

Le présent règlement sera affiché aux abords des tables d'inscriptions et il sera consultable sur le site de l'association.

Les concurrents se doivent de porter assistance à un participant en difficulté et de prévenir les bénévoles présents sur le parcours, pour intervention des secours.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.**

A Andernos-les-bains, le 10/03/2025

Le Président de l'Athlétisme Nord Bassin,

Signé Christophe Glorieux